

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Délib.2012.51 Eco Quartier - Quartier durable choix Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

L'an deux mille douze et le douze juin,

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick BARRAUD, Maire.

Date de convocation : 4 juin 2012

Présents : Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Pierre GUILLET, Guy BATTAGLINI, Michel RÔDEL, Franck DENOLLY, Stéphane JODAR, Eric CLO, Pierre VALVERDE

Mesdames : Daphné GAULT, Noélie LASCOLS, Annick MOURARET, Sylviane VANEL, Sylviane MONNOT

Absent excusé : Michel CROS

Pouvoir de Michel CROS à Didier GERIN

Secrétaires de séance : Didier GERIN, Michel RÔDEL

M le Maire donne la parole à M le 1^{er} adjoint en charge de l'urbanisme pour qu'il expose ce qui suit :

M l'adjoint rappelle que les quatre structures appelées à concourir et retenues lors du Conseil Municipal du 10 avril dernier, sont venues en mairie présenter leurs projets définitifs le vendredi 8 juin en présence de membres du Conseil Municipal, de la DDT, du CAUE, d'une représentante du SCOT.

Il donne lecture du cahier des charges, rappelle les critères de choix.

En fonction de ces critères, l'analyse des offres fait ressortir le classement suivant, la première étant la mieux disante :

NOM	Note/100	Proposition €HT
Les Pressés de la Cité	96	53250
Epode	91	57500
Teckné	87	44225
Atelier EO	81	29000

Il rappelle également que deux dossiers de demande de subventions ont été déposés auprès de la Région Rhône-Alpes et du Conseil Général.

Ces dossiers ont obtenus des avis favorables, pour des subventions qui s'élèvent à 40% pour le Conseil Général (21300 €) et 30% pour la Région (15975 €) ; ce qui laisse la somme de 15975 € à charge de la commune.

M le Maire rappelle que les travaux ne peuvent commencer, avant que la commune n'ait reçu l'arrêté (ou la convention) attributif de ces subventions, sous peine de perdre le bénéfice de ces subventions.

M le Maire propose que le conseil municipal se prononce en faveur de l'offre de :

« Les Pressés de la cité » pour un montant de 53250 € HT, subventionnée ainsi qu'indiqué ci-dessus, la commune restant à financer 19107 €, sur la proposition HT de 53250 €.

M le Maire rappelle qu'il s'agit d'une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et non d'une mission de maîtrise d'œuvre.

Cette mission n'engage en rien la commune quant à la réalisation du projet de quartier durable en tant que tel.

Il appartiendra au conseil de se prononcer, ultérieurement, sur la mise en œuvre effective du projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **RETIENT** « Les Pressés de la Cité » pour cette mission d'AMO, aux conditions énoncées.
 - **Prend bonne note** qu'il ne s'agit que d'une étude et que les travaux ne peuvent être engagés avant que la commune n'ait eu confirmation des subventions attendues.
 - **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.**
- Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire :

P. BARRAUD